

# ACTIVA + L

## Charbon œnologique décolorant Présentation liquide

### DETACHAGE DES MOÛTS ET DES VINS BLANCS TACHES ET LA REDUCTION DE LA TENEUR EN OCHRATOXINE A DE TOUS TYPES DE MOÛT

#### CARACTERISTIQUES

- ♦ **ACTIVA + L** est un charbon végétal activé de **qualité œnologique mis en suspension et stabilisé**. Sa **grande capacité d'absorption** en fait un produit particulièrement adapté au **détachage** des moûts et vins **blancs**. Sa formulation spécifique lui confère de plus des propriétés **clarifiantes appréciables, sans traitement complémentaire**.
- ♦ **ACTIVA + L** permet de réduire la teneur en ochratoxine A dans les moûts blancs, rouges et rosés.  
L'ochratoxine A est une micotoxine à caractère cancérigène dont la teneur maximum dans les vins a été fixée réglementairement à 2 microgrammes par litre.
- ♦ Présenté sous **forme liquide**, **ACTIVA + L** offre un **avantage pratique** considérable par rapport aux charbons actifs classiques pulvérulents: absence totale de poussières, mise en œuvre simple et directe au cours d'un remontage ou d'un transfert de vin ou de moût, aération et oxydation réduite du vin.
- ♦ **ACTIVA + L sédimente rapidement**: plusieurs remises en suspension peuvent être effectuées sur un délai court conduisant ainsi le traitement à l'efficacité maximum sans perte de temps.
- ♦ Le charbon constitutif d'**ACTIVA + L** est doté d'une **granulométrie très fine** (cf. caractéristiques techniques) garante de ses **qualités décolorantes**. Cependant, à la différence des charbons pulvérulents, **ACTIVA + L** laisse **peu de particules légères en suspension** après décantation et **clarifie** en outre le vin traité: **dans de nombreux cas, le vin peut être filtré sans préalable dès la fin du traitement décolorant**.

#### LEGISLATION

- ♦ Le traitement des vins blancs par des charbons à usage œnologique est autorisé dans la limite de 100 g de produit sec par hectolitre.
- ♦ Soit une **dose maximum légale pour ACTIVA + L de 500 g ou 0,45 L/hL**.
- ♦ Pour les traitements aux charbons œnologiques un registre de manipulation doit être tenu.
- ♦ Le traitement pour l'élimination de l'ochratoxine A est autorisé pour tous types de moût ou vin encore en fermentation.

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

### ◆ Composition d'ACTIVA + L :

Charbon végétal activé (20 % p/p soit 200 g/kg) en suspension liquide.

### ◆ Charbon végétal activé :

- pH : 6 - 8

- Absorption au bleu de Méthylène (g/100 g)	min. 25	Fer (Fe)	ppm max 200
- Indice de mélasse	175	Plomb (pb)	ppm max 1
- Surface interne (B.E.T.) M <sup>2</sup> /g	1400	Zinc (Zn)	ppm max 15
- Granulométrie refus à 75 µm (200 mesh)	10-20 %	Arsenic (As)	ppm max 2

## DOSE D'EMPLOI

- ◆ La dose souhaitable est à évaluer en fonction de l'importance du détachage à réaliser (si possible à partir d'un essai en éprouvettes).
- ◆ Pour l'élimination de l'ochratoxine A : 5 cL/hL à 30 cL/hL selon la teneur. Pour les rouges, ajouter ACTIVA+ L en fin de macération.

## MISE EN OEUVRE

- ◆ **Bien agiter** le jerrican d'ACTIVA + L avant chaque utilisation.
- ◆ Diluer légèrement la quantité nécessaire d'ACTIVA + L dans un peu de vin ou de moût à traiter. Bien mélanger.
- ◆ Introduire **régulièrement** dans le vin ou le moût au cours d'un remontage ou d'un transfert par pompe doseuse, DOSACOL, ou raccord de collage en amont de la pompe.
- ◆ Effectuer **une ou deux remises en suspension** avant décantation (ou centrifugation) finale.

## CONDITIONNEMENT

- ◆ Jerrican de 20 L - citerne 1000 L.

## CONDITIONS DE CONSERVATION

- ◆ Emballage plein d'origine, non ouvert, en parfait état, à l'abri de la lumière dans un endroit sec et exempt d'odeur, hors gel.
- ◆ Emballage ouvert : à utiliser rapidement.

Les informations figurant ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances. Elles sont données sans engagement ou garantie dans la mesure où les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle. Elles ne dégagent pas l'utilisateur du respect de la législation et des données de sécurité en vigueur. Ce document est la propriété de SOFRALAB et ne peut être modifié sans son accord.